|  |
| --- |
| **Informations sur la garantie** |
| **Manuel utilisation et entretien KDI 2504TCR / KDI 2504TCRE5 (Rev\_20)** |



|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  | 2504tcr |  |  |  |  |  |

Sommario

[1. TITOLO 1 2](#_Toc495648770)

[1.1. Asdfsdfsdf 2](#_Toc495648771)

[1.2. Asdfsdfsdfggg 2](#_Toc495648772)

# Informations sur la garantie

## Conditions de garantie

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***CONDITIONS DE GARANTIE GLOBALE DES MOTEURS DIESEL KOHLER***  ***1. PÉRIODE DE GARANTIE***  Kohler Co. garantit à l'utilisateur final que chaque moteur diesel sera exempt de tout vice de fabrication ou de construction en service normal pendant la période de couverture applicable ou heures opératives (la première des deux conditions atteintes en premier) indiquée ci-dessous, à condition que le moteur soit utilisé et entretenu conformément aux modes d’emploi de Kohler Co.   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **SÉRIE MOTEUR** | **PÉRIODE DE GARANTIE** | **HEURES DE FONCTIONNEMENT** | **COUVERTURE DE LA GARANTIE** | | Moteur diesel KOHLER (non KDI) | 3 ans | 0 – 2.000 | 100% pièces et main d'œuvre | | KOHLER KDI | 3 ans | 0 – 2.000 | 100% pièces et main d'œuvre | | 2.001 – 6.000 | Composants essentiels uniquement \* | | Moteur diesel Lombardini | 2 ans | 0 – 2.000 | 100% pièces et main d'œuvre |   \* Les défauts des composants essentiels sont des défaillances liées au moulage du carter, au moulage de la culasse, au vilebrequin, à la poulie du vilebrequin, à l'arbre à cames, à la bielle, au volant et à la pompe à huile.  Concernant la période de garantie mentionnée ci-dessus, la période commence à la date d'achat de l'équipement fini sur lequel le moteur est installé.  Si aucun compteur horaire n’est installé sur l’application, les heures de fonctionnement seront calculées sur la base de 4 heures d’utilisation par jour 5 jours par semaine, le décompte commençant à la date d'achat.  L'obligation de Kohler Co. en vertu de cette garantie est expressément limitée, à sa discrétion, à un ajustement, une réparation ou un remplacement approprié de la ou des pièces jugées défectueuses à la suite d'une inspection par Kohler Co. ou par un centre de service agréé désigné par Kohler Co.   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **PIÈCES DE RECHANGE** | **PÉRIODE DE GARANTIE** | **HEURES DE FONCTIONNEMENT** | **COUVERTURE DE LA GARANTIE** | | Pièces moteur diesel KOHLER et Lombardini | 2 ans | 0 – 2.000 | 100% pièces et main d'œuvre |   Les pièces/composants qui doivent être remplacés dans le cadre du programme d'entretien requis seront couverts par la garantie de Kohler Co. à partir de la date d'achat de la pièce jusqu'au premier intervalle de remplacement prévu pour les pièces/composants considérés.  Toutes les autres pièces de rechange sont couvertes par la garantie ci-dessus à condition que les réparations aient été effectuées par Kohler Co. ou par un réparateur Kohler autorisé.  ***2.*** ***EXCLUSIONS***  Les cas suivants ne sont pas couverts par cette garantie.     * Dommages causés par : (i) un accident ou un sinistre ; (ii) l'utilisation déraisonnable ou la négligence ; (iii) l'usure normale ; (iv) l'usure prématurée due à un mauvais entretien ; (v) un mauvais stockage ; (vi) du carburant ancien ou contaminé laissé dans le circuit carburant, qui comprend, notamment, les réservoirs, les tuyauteries de carburant, les composants d'injection ; (vii) les modifications non approuvées. * Les défaillances causées par : (i) les réparations défectueuses effectuées par une partie autre que Kohler Co. ou un centre de service agréé désigné par Kohler Co. ; (ii) l'utilisation de pièces de rechange non approuvées par Kohler ; ou (iii) les dommages supplémentaires causés par l’inexécution des consignes applicables en cas de déclenchement de l'alarme lumineuse (par faute, négligence ou fonctionnement sans surveillance du moteur) ; (iv) un élément hors du contrôle de Kohler Co., qui comprend, sans s'y limiter, le vol, le vandalisme, le feu, la foudre, un séisme, une tempête, la grêle, une éruption volcanique, une inondation ou une tornade. * Les frais de transport ou de déplacement liés à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses du moteur. * Les accessoires du moteur tels que les réservoirs de carburant, les embrayages, les transmissions, les groupes motopropulseurs et les batteries, sauf s'ils sont fournis ou installés par Kohler Co. * Les cas où les moteurs sont installés dans une application non officiellement revus par Kohler . * La location d'autres équipements pendant l'exécution des réparations sous garantie. Tous les articles sujets à l'usure et à l'entretien périodique tels que ceux énumérés dans le manuel d'utilisation et d'entretien (tels que filtres à air, à huile ou à carburant, courroies, etc.) sont garantis pour une période égale à l'intervalle prescrit pour le remplacement tel que mentionné dans ce manuel. * Carburant, huile de graissage, liquide de refroidissement/antigel.   LES GARANTIES IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT EXPRESSÉMENT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE ÉCRITE. KOHLER CO. NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE ET PERSONNE N'EST AUTORISÉ À EN DONNER AU NOM DE KOHLER CO. KOHLER CO. ET/OU LE VENDEUR NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.  ***3.*** ***POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE DE GARANTIE***  La réparation doit être effectuée par un concessionnaire agréé KOHLER désigné par Kohler.  *ÉTATS-UNIS ET CANADA*  La liste des concessionnaires agréés est disponible sur le site www.kohlerengines.com ou par téléphone au 1-800-544-2444 (États-Unis et Canada) DIVISION MOTEUR, Kohler Co., Kohler Wisconsin  *EUROPE, MOYEN-ORIENT ET ASIE*  La liste des concessionnaires agréés peut être consultée sur le site [**dealers.kohlerpower.it**](http://dealers.kohlerpower.it/) .  *AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE DU SUD*  La liste des concessionnaires agréés peut être consultée sur le site  [**dealers.kohlerpower.it**](http://dealers.kohlerpower.it/) .  *CHINE ET ASIE PACIFIQUE*  La liste des concessionnaires agréés peut être consultée sur le site  [**dealers.kohlerpower.it**](http://dealers.kohlerpower.it/) .  *INDE*  La liste des concessionnaires agréés peut être consultée sur le site  [**dealers.kohlerpower.it**](http://dealers.kohlerpower.it/) .  **Note : Des termes et conditions de garantie spécifiques s'appliquent aux moteurs vendus directement en Inde** **.**  ***4.*** ***RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE EN MATIÈRE DE GARANTIE***   1. En tant que propriétaire du moteur hors route, vous êtes responsable de l'exécution de l'entretien requis indiqué dans votre manuel d'utilisation et d'entretien. Kohler Co. recommande que vous conserviez tous les reçus couvrant l'entretien de votre moteur hors-route et marin, sachant toutefois que Kohler Co. ne pourra pas refuser la garantie uniquement en raison de l'absence de reçus ou pour avoir failli à assurer l'exécution de tout entretien périodique. 2. En tant que propriétaire du moteur hors-route et marin, vous devez cependant savoir que Kohler Co. peut vous refuser la couverture de garantie si votre moteur hors-route et marin ou une pièce montre des signes de dysfonctionnement ou de défaillance dus à un abus, une négligence, un entretien incorrect ou des modifications non approuvées. 3. Votre moteur est conçu pour fonctionner uniquement avec du gasoil. Le gasoil et tous les autres fluides utilisés doivent être conformes aux recommandations énumérées dans le manuel d'utilisation et d'entretien. L'utilisation de tout autre carburant ou fluide peut entraîner la casse du moteur, l’usure prématurée ou un défaut de conformité aux normes d'émissions de la Californie et de l'agence américaine de protection de l’environnement. 4. Il vous incombe d’engager le processus de garantie. L’agence californienne pour la qualité de l'air et l’agence américaine de protection de l’environnement suggèrent que vous présentiez votre moteur hors-route et marin à un concessionnaire Kohler Co. dès qu'un problème survient. Les réparations sous garantie doivent être effectuées par le concessionnaire le plus rapidement possible.   ***5.*** ***COUVERTURE***  Kohler Co. réparera ou remplacera sans frais les pièces, les composants et les sous-ensembles du système de contrôle des émissions qui présentent des vices de fabrication ou de construction, y compris le diagnostic, la main-d'œuvre et les pièces du système d'échappement du moteur, à condition qu'aucune modification non autorisée n'ait été apportée au moteur, à ses pièces, composants et sous-ensembles.  Le choix et la responsabilité de la décision de réparer ou remplacer un système de contrôle des émissions défectueux relèveront uniquement de la compétence de Kohler Co. Les pièces et composants du système de contrôle des émissions couverts par la garantie fédérale et californienne limitée portant sur les systèmes de contrôle des émissions sont énumérés ci-dessous :   |  |  | | --- | --- | | Injecteur(s) de carburant | Unité de commande électronique (ECU) le cas échéant | | Pompe(s) injection | Capteurs associés au fonctionnement de l’ECU | | Collecteur d'échappement | Étiquettes informatives sur le contrôle des émissions | | Collecteur d'admission | Turbocompresseur (le cas échéant) | | Tuyau de recirculation des gaz d'échappement (EGR) | Limiteur de carburant | | Soupape de ventilation du carter | Systèmes de post-traitement et autres composants quand présents |   Les pièces/composants qui doivent être remplacés dans le cadre du programme d'entretien requis seront couverts par la garantie jusqu'au premier intervalle de remplacement prévu pour les pièces/composants considérés. Les dommages subséquents affectant d’autres composants du moteur résultant directement d'une panne d’un composant/pièce du système d’échappement ou de contrôle des émissions potentiellement couverte par la garantie seront couverts par les dispositions de garantie décrites dans le présent document.  ***6.*** ***EXIGENCES EN MATIÈRE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION***  Le propriétaire est responsable de l'utilisation et de l'entretien appropriés du moteur. Kohler co. Recommande que tous les reçus et les dossiers couvrant l'exécution de l'entretien régulier soient conservés en prévision d’éventuels litiges. Si le moteur est revendu pendant la période de garantie, les dossiers d'entretien doivent être transférés au nouveau propriétaire. Kohler co. Ne peut pas refuser les réparations sous garantie uniquement en raison de l'absence de réparation, d'entretien ou de non-tenue des registres d'entretien.  L'entretien normal, le remplacement ou la réparation des dispositifs et des systèmes de contrôle des émissions peuvent être effectués par tout établissement de réparation ou toute personne ; toutefois, les réparations sous garantie doivent être effectuées par un centre de service agréé Kohler.  ***7.*** ***DÉCLARATION DE GARANTIE DE LA CALIFORNIE ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PORTANT SUR LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS, MOTEURS DIESEL MARINS ET HORS ROUTE (ÉTATS-UNIS SEULEMENT)***  L’agence pour la qualité de l'air de l’état de Californie (CARB), l’agence américaine de protection de l’environnement (EPA) et Kohler Co. Sont heureux de présenter la garantie du système de contrôle des émissions de votre [année de modèle courante – {2+ année de modèle courante}] moteur (diesel) marin et hors route à allumage par compression. En Californie (« l'état ») et dans la région réglementée par l’agence américaine de protection de l’environnement (EPA), les nouveaux moteurs marins et hors route pour service lourd doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire les normes antipollution de l’état et de l’EPA. La période de garantie commence à la date de livraison du moteur ou de l'équipement à l'acheteur final. Kohler Co. Doit garantir le système de contrôle des émissions de votre moteur pendant les périodes de temps indiquées dans la section ci-dessous, à condition qu'il n'y ait pas eu d'abus, de négligence ou de mauvais entretien de votre moteur.  Votre système de contrôle des émissions peut comprendre des pièces telles que le système d'injection de carburant et le système d'admission d'air. Probablement aussi des tuyaux, des courroies, des connecteurs et d'autres ensembles relatifs aux émissions.  Si une condition de garantie existe, Kohler Co. Réparera votre moteur marin et hors route pour service lourd sans frais, le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre seront également compris.  Le propriétaire ne sera pas facturé pour le travail de diagnostic qui permet de déterminer si une pièce sous garantie est effectivement défectueuse, à condition que ce travail de diagnostic soit effectué dans un centre technique agréé habilité à effectuer des réparations dans le cadre de la garantie.  *COUVERTURE DE LA GARANTIE DU FABRICANT*  Les [année de modèle courante – {2+ année de modèle courante}] moteurs marins et hors route pour service lourd sont garantis pour les périodes indiquées ci-dessous. Si une pièce quelconque relative aux émissions de votre moteur est défectueuse, la pièce sera réparée ou remplacée par Kohler Co.   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **VITESSE VARIABLE OU VITESSE CONSTANTE** | **KW <19** | **TOUTE VITESSE** | **1500 HEURES OU 2 ANS, SELON LA PREMIÈRE OCCURRENCE** | | Vitesse constante | 19 ≤kW <37 | 3000 t/min ou plus | 1500 heures ou 2 ans, selon la première occurrence | | Vitesse constante | 19 ≤kW <37 | Moins de 3000 t/min | 3000 heures ou 5 ans, selon la première occurrence | | Vitesse constante | 19 ≤kW <37 | Toute vitesse | 3000 heures ou 5 ans, selon la première occurrence | | Vitesse variable ou vitesse constante | kW ≥ 37 | Toute vitesse | 3000 heures ou 5 ans, selon la première occurrence |   *MOTEUR DIESEL POUR APPLICATIONS MARINES*   |  |  | | --- | --- | | **PUISSANCE DU MOTEUR** | **PÉRIODE DE GARANTIE** | | kW < 19 | 1500 heures ou 2,5 ans et demi, selon la première occurrence | | 19 ≤ kW < 37 | 2500 heures ou 3,5 ans et demi, selon la première occurrence | | 37 ≤ kW < 75 | 5000 heures ou 5 ans et demi, selon la première occurrence | |

